

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2212.1 et suivants,

Vu la demande en date du 22 octobre 2024, par laquelle la Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime ZA de Kerdanvez - 29160 CROZON demande l'autorisation de stationner un camion du 51 au 49 rue Alsace Lorraine en CROZON, afin d'effectuer des travaux de création de branchement AEP au droit du 53 rue Alsace Lorraine en Crozon du 15 au 30 novembre 2024,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1**     **Du 15 au 30 novembre 2024**

Durant la période des travaux, la Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime est autorisée de stationner un camion et d'occuper la voie du 51 au 49 rue Alsace Lorraine en CROZON, afin d'effectuer des travaux de création de branchement AEP.

**ARTICLE 2**     **Du 15 au 30 novembre 2024**

Afin de sécuriser le chantier, le stationnement de tout véhicule sera interdit du 51 au 49 rue Alsace Lorraine en CROZON.

**ARTICLE 3**

Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :

- 2 panneaux travaux AK5
- 2 panneaux piétons prenez le trottoir d'en face
- 1 dispositif de balisage du chantier

**ARTICLE 4**

Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**ARTICLE 5**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Directrice Générale des Services de la ville de CROZON  
Service de Police Municipale  
BTA Gendarmerie de la Presqu'île de CROZON  
Services Techniques Municipaux  
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme  
A Crozon, le 23 octobre 2024  
P/Le Maire

L'Adjoint délégué



Philippe BRUN